Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260409-44_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 02/04/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Madame Valérie BRARD.

Madame Maria Raquel DIAS a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°44/2026

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL À L'ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Un contrat d'association pour le financement des écoles privées du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Billé Combourtillé Parcé par les trois communes est en vigueur depuis 2009.
Ce contrat détermine la prise en charge des frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires pour les élèves domiciliés à Combourtillé et scolarisés au sein du RPI Billé Combourtillé Parcé, sous la forme d'un versement forfaitaire par élève.
La commune est représentée, sans voix délibérative, au sein de l'ADOGEC compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.
Le représentant communal est un interlocuteur privilégié de l'ADOGEC, il est présent lors de ses assemblées générales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mickaël SAUVÉ comme représentant communal à l'école privée du RPI Billé Combourtillé Parcé sous contrat d'association.

À Combourtillé, le 9 avril 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Maria Raquel DIAS

Le Maire,
Philippe BUINEAU